

PROCES-VERBAL de l'élection du Conseil de l'Ordre des Médecins  
des Etablissements Français de l'Océanie

---

En exécution de l'arrêté n°594/A.A. du 18 Avril 1953 de Monsieur le Gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, convoquant les médecins inscrits au Tableau de la Section locale de l'Ordre des Médecins, qui a été publié au Journal Officiel du 15 Avril 1953, ces médecins se sont réunis le 30 Avril 1953 à la Mairie de Papeete, à 17 heures, pour procéder à l'élection du Conseil de l'Ordre.

La séance fut ouverte à 17 h. .. sous la présidence du doyen d'âge Dr. ROLLIN assisté des deux plus jeunes Dr. PETIT et Dr. CAURET (en l'absence du Dr. BELOTTE arrivé en cours de séance).

Le règlement du vote, daté du 30 Avril 1953, est lu par le Président à 17 h.15. Le Dr. DUPUY fait observer qu'il n'a pas été publié auparavant.

Les enveloppes réglementaires destinées aux bulletins de vote sont distribuées aux 16 membres du tableau présents.

Ont voté par correspondance : Uturoa, 23 avril : Dr. BEGON  
Makatea, 23 Avril: Dr. BELLIER.

N'ont pas pris part au vote les Docteurs LANDÉ et STERN en tournées professionnelles dans les archipels.

Sur appel des membres du tableau on procède au dépôt dans l'urne des bulletins sous enveloppe.


A 17 h 30, le bureau de vote constate la présence de 18 bulletins dans l'urne.

Avant de procéder au dépouillement du scrutin, le Président donne lecture d'une lettre qui vient de lui être remise par les Docteurs DUPUY, BACHELIER, WURFEL, PETIT, GALLIARD, TOURNEUX et de BALMANN, formulant des réserves sur la validité de l'élection en cours (pièce annexée).

Le dénombrement des votes donne le résultat suivant :

Dr. ROLLIN .....	17	voix
Dr. CASSIAU .....	17	"
Dr. de BALMANN .....	16	"
Dr. HUCK .....	14	"
Dr. STERN .....	14	"
Dr. PETIT .....	13	"
Dr. BACHELIER .....	12	"
Dr. BELLIER .....	11	"
Dr. WURFEL .....	11	"

Ces 9 membres sont élus membres titulaires.



.../.

Dr. GENIN .....	10 voix
Dr. TOURNEUX .....	10 "
Dr. HERICORD .....	9 " (au privilège de l'âge)

Ces 3 membres sont élus membres suppléants.

Ont obtenu ensuite :

Dr. BELOTTE .....	9 voix
Dr. GALLIMARD .....	9 voix
Dr. LANCIEN .....	9 "
Dr. CAURET .....	8 "
Dr. DUPUY .....	8 "
Dr. BEGON .....	7 "
Dr. LANDE .....	6 "
Dr. HEULS .....	2 "

Le Dr. DUPUY demande qu'il soit vérifié que tous les médecins ayant voté ce jour exerçaient la médecine dans les E.F.O. à la date du 31 Octobre 1952, date de la promulgation de l'Ordonnance du 28 Juillet 1952 dans le Territoire des Etablissements français de l'Océanie.

La séance est levée à 18 h.

Papeete, le 30 Avril 1953